

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2014

---

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° AE304

présenté par  
M. Dufau, rapporteur

-----

### ARTICLE 10

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 1 par les mots:

"pour avis".

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que le parlement n'est pas seulement destinataire du programme que le gouvernement lui adresse, mais qu'il rend un avis à ce sujet.